

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014026

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : ZAC des Impasses Aubervilliers – Déclassement de principe du domaine public des parcelles BF 45, 46 et 47

EXPOSE :

La Commune est propriétaires parcelles BF 45, 46 et 47 située au sein de la ZAC des Impasses créée dans le cadre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain « Vilette-Quatre Chemins » confiée à la SEQUANO.

La poursuite de l'aménagement de la ZAC des Impasses nécessitera la cession à la SEQUANO des parcelles BF 45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers.

Ces parcelles faisant partie du domaine public de la Commune, elles feront l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement préalable.

Dans l'attente de la cession desdites parcelles, et afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC, il convient d'approuver d'ores et déjà le principe de cette procédure et, en application de l'article L 423-1 du code de l'urbanisme, d'autoriser le pétitionnaire (la société Foncière Logement ou tout substitué) à déposer un permis de construire sur les parcelles BF 45, 46 et 47.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

-décider du principe de déclassement du domaine public des parcelles BF 45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers.

-autoriser la Société Foncière Logement ou tout substitué à déposer un permis de construire sur des parcelles BF 45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, **Maire**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, **Adjoint au Maire**,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués**,**

POUVOIRS :

Laurence GRARE	Représentée par :	Meriem DERKAOUI
Antoine WOHLGROTH	Représenté par :	Marc RUER
Alice FAGARD	Représentée par :	Roland CECCOTTI-RICCI
Guillaume SANON	Représenté par :	Nourredine KARROUMI
Jacques SALVATOR	Représenté par :	Evelyne YONNET
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT-BOUALI
Présilya ALVES	Représentée par :	Abderrahim HAFIDI
Nadia LENOURY	Représentée par :	Damien BIDAL
Rachid ZAIRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE	Représentée par :	Benoît LOGRE
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCCATTEAU	Représentée par :	Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Excusé : Fayçal MENIA

Absente : Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014026

Signataire : AD

OBJET :ZAC des Impasses Aubervilliers – Déclassement de principe du domaine public des parcelles BF 45, 46 et 47.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-3 et L 5211-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R. 311-2 et R.311-7;

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine;

Vu la délibération du conseil municipal du 31 mars 2004, approuvant la Convention Publique d'Aménagement et de Renouvellement Urbain sur le secteur Villette Quatre Chemins, confiant cette dernière à la SODEDAT 93 devenue SEQUANO Aménagement;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mai 2004, visée en Sous-Préfecture le 26 Mai 2004, la Commune d'Aubervilliers a approuvé le transfert de la compétence d'aménagement à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 17 février 2005, visées en Sous-Préfecture le 9 mars 2005 et en Préfecture le 19 mai 2005, la Commune d'Aubervilliers :

- sous la décision n° 35-1 a transféré la convention publique d'aménagement sus-visé à la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
- sous la décision n° 35-2 a supprimé le droit de préemption urbain renforcé institué sous le périmètre de la convention publique d'aménagement.
- sous la décision n° 35-3 a délégué la compétence en matière de droit de préemption urbain renforcé à la Communauté d'agglomération Plaine Commune sous le périmètre de la convention publique d'aménagement.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°92/05 du 16 mars 2005, déclarant d'intérêt communautaire l'opération engagée sur le secteur Villette Quatre Chemins;

Vu la convention de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine Vilette Quatre Chemins signée le 31 janvier 2008 avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment l'Etat et l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU);

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009 approuvant le dossier de création de la ZAC des impasses,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2010, donnant son accord de principe du déplacement du terrain de jeux de la rue des Cités de sa reconstitution dans la ZAC des Impasses en deux espaces,

Vu la délibération en date du 29 juin 2010 du Conseil Communautaire de Plaine Commune approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Impasses,

Vu la délibération en date du 29 Juin 2010 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune approuvant le programme des équipements publics de la ZAC des Impasses,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Plaine Commune en date du 20 septembre 2011 approuvant la désignation de SEQUANO Aménagement en tant que concessionnaire pour réaliser l'opération d'aménagement du Secteur Vilette-Quatre Chemins à Aubervilliers ;

Vu la convention de concession d'aménagement régularisée entre SEQUANO Aménagement et la Communauté d'Agglomération Plaine Communes, entrée en vigueur depuis le 20 octobre 2011, et ses avenant successifs,

Considérant que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section BF n° 45, 46 et 47 situées à l'intérieur du périmètre de la ZAC des Impasses,

Considérant que la poursuite de l'aménagement de la ZAC des Impasses nécessitera la cession à SEQUANO Aménagement des parcelles cadastrées section BF n°45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers,

Considérant que ces parcelles faisant partie du domaine public de la Commune, elles feront l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement préalablement à leur cession,

Considérant que dans l'attente de la cession desdites parcelles, et afin de poursuivre l'aménagement de la ZAC, il convient d'approuver d'ores et déjà le principe de cette procédure et d'autoriser le pétitionnaire (la société Foncière Logement ou tout substitué) à déposer un permis de construire sur les parcelles cadastrées section BF n° 45, 46 et 47,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le principe de déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section BF n° 45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers.

AUTORISE la Société Foncière Logement ou tout substitué à déposer un permis de construire sur tout ou partie des parcelles cadastrées section BF n° 45, 46 et 47, situées 47 bis à 51 rue des Cités à Aubervilliers.

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1ère Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 11/07/2014

Publié le 11/07/2014

Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1ère Adjointe au Maire

